



DÉLIBÉRATION N° 35/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET :

FINANCES

BUDGET COMMUNAL

**Attribution d'une subvention
d'équipement au Budget Annexe
Camping**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 mars 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

Mme Lucie PINTO par Mme Laurence DUPONT.

M. Daniel BAPTISTE par M. Joël DE AMORIM.

M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Jean-Louis ANTONY, Adjoint au Maire en charge des Finances, rappelle à l'assemblée que dans le cadre d'une procédure de Délégation de Service Public, la Commune de Volvic a conclu un contrat de concession de service public avec la Société HUTTOPIA SA afin de lui confier la gestion du Camping municipal « Volvic, Pierre et Sources » en date du 28 février 2023.

L'article 12 dudit contrat relatif aux travaux et investissements à la charge du délégant prévoit notamment que la Commune de Volvic s'engage sur la mise en œuvre au plus tard au 1^{er} juillet 2024 d'un programme de requalification initial du site pour un montant maximum de 150 000 € HT.

Par délibération n° 134/2023, la Commune de Volvic a conclu une convention de mandat en vue de confier à la Société HUTTOPIA SA la réalisation des travaux au titre de la mise en œuvre d'un programme de requalification du Camping « Volvic, Pierre et Sources ».

Conformément aux stipulations de ladite convention de mandat, le programme des travaux ainsi que les coûts afférents, au titre de 2024, ont été définis comme suit :

POSTE	DESCRIPTIF GENERAL DES TRAVAUX	BUDGET PREVISIONNEL
Aménagement des emplacements et équipements dédiés à la clientèle camping-cariste	VRD et systèmes d'automatisation : Barrières automatisées, lecteurs de QR code et digicode, borne d'accueil monétique pour accès au site	27 000 € HT
Sanitaires	Requalification du bloc sanitaires : - Remplacement de luminaires, d'éléments de plomberie, reprise sols & murs (carrelage, faïence, stratifiés...), pose d'éléments en panneaux bois, ajout d'équipements de confort complémentaire - Création d'un puits de lumière	35 000 € HT

Aménagement du centre de vie	Création d'une baie vitrée sur la façade du bâtiment en situation contigüe avec la terrasse extérieure	16 000 € HT
Honoraires maîtrise d'œuvre		5 000 € HT
TOTAL		83 000 € HT

Ainsi, afin de permettre le financement du programme de travaux précité par le Budget Annexe Camping et conformément aux dispositions prévues aux articles L.2224-1 et L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le Conseil Municipal**, M. Jean-Louis ANTONY, entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE D'ATTRIBUER** une subvention d'équipement du budget Principal au budget annexe Camping d'un montant de 34 200 €,
- **INSCRIT** un crédit d'un montant de 34 200 € au budget primitif 2024 de la collectivité en dépenses d'investissement à l'article 20415342 et au budget annexe Camping en recettes d'investissement à l'article 1314,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture

le : 8/4/2024

Publié ou notifié

le : 9/4/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

